

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise et de la région Île-de-France dans le cadre de l'acquisition d'une scène remorque pour le spectacle vivant

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 mars 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/066

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL,
M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. GODARD

(pouvoir à M. CARON)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme LAMBERT

(pouvoir à Mme DE CARLI)

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/04/2025

Publiée le : 02/04/2025

Le Maire :



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Demandes de subventions auprès du Département du Val d'Oise et de la Région Île-de-France dans le cadre de l'acquisition d'une scène remorque pour le spectacle vivant

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU les délibérations relatives au règlement du Fonds Départementale d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 de la Région Île de France relative à l'aide à l'équipement de matériel scénique (spectacle vivant)

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 19 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la vétusté actuelle de la scène remorque de la Commune, qui présente des problématiques de sécurité ainsi que des détériorations exposant le matériel aux intempéries ;

CONSIDÉRANT la volonté communale d'offrir aux Ermontois un programme culturel de qualité tout en garantissant des installations rapides, sécurisées et conformes aux besoins techniques adaptés aux exigences de sécurité des spectacles en extérieur ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre des Équipements culturels ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa politique d'aide à l'équipement culturel pour le spectacle vivant,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de sa politique d'aide à l'équipement culturel pour le spectacle vivant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN



Acquisition d'une scène remorque pour le spectacle vivant

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Fourniture de la Scène Remorque	41 709,00 €	(1) Conseil Départemental 15%	6 256,35 €
		(2) Conseil Régional 40%	16 683,60 €
		Participation Commune d'Ermont 45%	18 769,05 €
TOTAL GENERAL	41 709,00 €	TOTAL GENERAL	41 709,00 €

(1) Aide Départementale "Acquisition d'équipement de matériels et mobiliers culturels" 15% des dépenses éligible HT avec un plafond de dépenses éligibles de 100 000€ HT/an

(2) Aide à l'équipement de matériel scénique (spectacle vivant) 40% du montant HT avec un plafond de 1M€



Vu pour être annexé à
délibération n° 5/06 du 28/03/2025
ERMONT, le 01/04/2025
Le Maire,